CSAL DU 05/11/2026
COMPTE RENDU

Le dernier CSAL du mandat s'est tenu mardi 3 novembre 2026. Vous trouverez en pièce jointe la déclaration liminaire lue par la CGT.

- Point sur la déclinaison de la note sur le SIP de demain relative à l'organisation et aux missions au SIP de Saint-Brieuc.

Depuis le mois de mars 2026, le SIP de Saint-Brieuc « expérimente » une organisation du travail en 3 pôles fonctionnels avec la création d'un pôle usagers (PRU), d'un pôle gestion assiette (PGA) et d'un pôle recouvrement contentieux et comptabilité.
Ce CSA était censé faire le point et donner un avis sur cette réorganisation.

Dès la communication des documents préparatoires, notre surprise a été totale face à l'inconsistance des pièces transmises : La direction s'est contentée de fournir un simple calendrier du déroulé des opérations totalement dépourvu de bilan sur l'impact de la réorganisation sur le service.
Pourtant, cette réforme modifie considérablement le quotidien et les méthodes de travail des agents : Les missions ont été scindées en 3 pôles mais la répartition des missions au sein des pôles n'est toujours pas très claire ; la gestion au fil de l'eau des dossiers posent toujours problème, la surcharge de travail est importante.
Pourtant, les collègues s'étaient investis et exprimés sur ces problématiques lors des groupes de travail organisés par le chef de service en présence de la direction.

Face à ce manque de transparence et pour contraindre la direction à entendre la réalité du terrain, la CGT a mené une enquête directe via un questionnaire distribué aux agents sur leurs conditions de travail. Les résultats de ce sondage sont en pièce jointe.

Lors de la discussion, la CGT a confronté la direction aux retours sans appel des collègues, actant une détérioration manifeste des conditions de travail. La réponse de la direction est restée immuable et hors sol « il y a nécessité de réformer, il faut apprendre à travailler différemment… »
Une posture qui démontre à nouveau l'indifférence de l'administration face à la souffrance au travail et à l'épuisement des équipes.
L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce projet. Un nouveau CSA est reconvoqué le 12 novembre sur ce point de l'ordre du jour ….

- Point sur la déclinaison de la note sur le SIP de demain relative à l'organisation et aux missions dans les **SIP de Guingamp, Dinan et Lannion**

Réponse de la direction qui n'apporte aucun éclairage sur l'avenir : Les collègues seront très heureux d'apprendre qu'une réflexion sera mise en œuvre début 2027 pour travailler sur une organisation par pôles sans qu'elle soit forcément calquée sur celle du SIP de Saint-Brieuc. La réflexion sur l'organisation du SIP de Loudéac sera intégrée à celle du SIP de Dinan dans le cadre du projet de fusion des deux services.

- Perspectives d'adaptation du réseau territorial de la DDFIP des Côtes d'Armor : sujet mis à l'ordre du jour pour information.

Pour l'instant la centrale n'a pas encore validé le projet NRP2 des Côtes d'Armor, il le sera lors d'un CSAR (comité social d'administration de réseau) en décembre.

- Bilan de la campagne IR-IFI-TH 2026

En 2026, plus d'accueil physique, moins d'accueil téléphonique. Explosion des rendez-vous téléphoniques.

- Site de Dinan salle gourdine :

- Les travaux sur le site ont repris et devrait s'achever début décembre.
- Une réflexion sur un projet de regroupement de services de l'état sur le site de DINAN, salle GOURDINE est engagé (DDFIP, préfecture, services de l'éducation nationale, CIO). Une quarantaine d'agents devrait intégrer l'immeuble. Les espaces d'accueil du public seront strictement séparés pour chaque administration, chaque service devant être totalement indépendant. Des travaux de réaménagement vont être programmés. La DDFIP va exiger d'être informée rapidement afin de pouvoir installer le SGC dans un espace perenne.

- Déconcentration et délégation d'actes de gestion en matière de ressources humaines

La DG met en œuvre une déconcentration des actes de gestion RH au profit des directions locales :
Désormais les directeurs locaux ont tous pouvoirs :
- En matière de recrutement des contractuels.
- En matière de mobilité locale et disponibilité.
- En matière de discipline pour les sanctions du groupe 1 et pour le cumul d'activité.
- En matière de temps partiel.
- En matière de congés, de compte-épargne temps et d'autorisation d'absence.
- En matière de convention de rupture conventionnelle.

Selon la direction, *il s'agit de gagner en réactivité sur ces actes de gestion, notamment en matière de sanction disciplinaire : Une sanction intervenant 1 an après la faute n'aurait pas de sens.*

La CGT est fermement opposée à cette déconcentration car elle ne fera qu'augmenter les disparités entre les directions et le nombre de collègues discriminés, notamment en matière de sanctions disciplinaires.

Auparavant une commission de déontologie à BERCY centralisait et garantissait une jurisprudence interne équitable. Aujourd'hui cette harmonisation est remplacée par des « guides de cadrage » mis à disposition des directions locales afin de réguler l'arbitraire.
On peut craindre qu'un même comportement soit sanctionner différemment d'une direction à l'autre en fonction du directeur local.
Dans le département, une quinzaine de dossiers ont été ouverts, essentiellement, suite à des enquêtes de traçabilité (utilisation des applications pour des consultations sans motif professionnel, consultations de son propre dossiers individuels). Les manquements de ce type ont un impact non négligeable sur la carrière car entraîne un blâme inscrit pendant 3 ans au dossier de l'agent avec une suspension du tableau d'avancement et de la liste d'aptitude pendant 3 ans.

La CGT dénonce une politique de sanctions hors de contrôle sur des faits mineurs relevant du premier groupe. Elle exige que les agents puissent faire valoir leur droit à défense dans des instances paritaires.

- <u>Présentation du plan de transition de la DGFIP et déclinaison locale</u>

La DDFIP 22 va expérimenter l'éco-paturage sur le site d'Abbé Garnier au cours du dernier trimestre 2026 avec l'accueil de deux moutons et brebis sur le site pendant deux mois, deux fois par an. Les montons arriveront sur site la semaine du 11/11.

- <u>Questions diverses</u>

- Deux postes au SDIF sont proposés aux contrôleurs stagiaires. Aucun titulaire B n'a obtenu de poste au mouvement de septembre. Aucun départ à la retraite n'est prévu. La Direction va nous apporter une réponse.

- Un moment de convivialité devrait être organisé sur le site d'Abbé Garnier d'ici la fin du mois de novembre/ début décembre. Les chefs de services ont été consultés.